

ETAT DES LIEUX

Centre socioculturel d'AUSSAC-VADALLE

Entre les soussignés :

Le Bailleur : Monsieur **LIOT Gérard** représentant de la Commune d'AUSSAC-VADALLE, ou son représentant

Le Locataire : Monsieur **BOUNOLLEAU Alain** domicilié 75, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

Il a été constaté lors de l'entrée du locataire dans le centre socioculturel, le **22 octobre 2021** l'état des lieux en annexe. (*grande salle et cuisine*)

Le locataire a été informé sur l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, alarme, SSI, organes de coupure d'urgence, ...) mis à leur disposition ainsi qu'aux consignes de sécurité (évacuations, désenfumage, ...) et il a reçu à cet effet copie du règlement,

Le locataire a été informé que la personne qui a reçu la présente information **doit être présente sur les lieux en permanence**,

Equipements :

• Electricité :

Compteur entrée 20512..... Compteur sortie 20605.....

Consommation électricité 93.....

Coût unitaire : 0,24€

Soit un total à régler de : 22,32€.

• Fioul :

Compteur entrée 6628..... Compteur sortie 6633.....

Consommation fioul 6,25.....

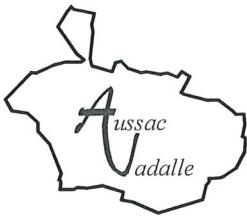
Coût unitaire : 0,86€

Soit un total à régler de : 5,30€

= 26,62€

	Le Locataire	Le représentant de la commune
ENTREE	<u>transant</u>	<u>Chapellier</u>
SORTIE	<u>transant</u>	<u>Chapellier</u>

	ENTREE	SORTIE	Observations
Clés			
7 Clés GS avec alarme	X	X	
6 Clés PS avec alarme			
4 Clés pour cuisine	X	X	



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT
d'une part,
et
Monsieur BOUNOLLEAU Alain, domicilié 75 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE
d'autre part,
Il est arrêté ce qui suit :

Monsieur BOUNOLLEAU Alain loue le Centre Socio-Culturel les 23 et 24 octobre 2021,
grande salle et cuisine. (Selon délibération n° 2015_38_5 du 16 septembre 2015).

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Habitants hors commune			Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Gratuit Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Grande et petite salle 15,00 € Mensuel 1 journée/hebdo.
1 ^{er} jour	90	20	30		160	60	70	
Jour sup.	50	10	20		90	40	50	

*L'usage de la salle est strictement limité aux jours facturés, énergies en sus selon état des lieux.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public ($90 \times 1 + 20 \times 1 + 50 \times 1 + 10 \times 1 = \underline{170,00 \text{€}}$)
Dépôt de caution obligatoire : 1 000,00 €.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 22 octobre 2021 à 14h30
Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 25 octobre 2021 à

Objet de la location : Anniversaire de sa petite fille (18 ans) environ 40 personnes.

Monsieur BOUNOLLEAU Alain déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Le Maire,
Gérard LIOT

Mairie d'AUSSAC-VADALLE
R.F.
(Charente)

Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.